

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 13 février 2020

Urbanisme n°2020-012: Validation du principe de dénomination des futurs espaces publics de la ZAC Etoile en l'honneur de personnalités féminines.

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Que le développement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Etoile Annemasse-Genève va entraîner la création de plusieurs espaces publics (voies, place, square, parvis, parc, ...) afin d'assurer la desserte des îlots à bâtir et la qualité de vie des futurs habitants de l'écoquartier.

La dénomination des voies et la numérotation des constructions étant des mesures d'ordre public relevant de la compétence de la commune, il reviendra au conseil municipal de dénommer ces futurs espaces et à Monsieur le Maire d'attribuer les numéros aux constructions.

Ces espaces publics futurs, au nombre de seize, sont désignés par des appellations par défaut sur les plans actuels d'aménagement de la ZAC qu'il conviendra de remplacer. Dans ce cadre, il est proposé de valider une thématique unique pour attribuer des noms à ces voies et Monsieur le Maire suggère de retenir le principe de les dénommer en hommage à des personnalités féminines connues, ou malheureusement méconnues, étant donné que la cause des femmes est plus que jamais d'actualité et que trop peu d'espaces publics de la commune les mettent à l'honneur.

Il faut toutefois préciser que les voies existantes dans la ZAC Etoile, comprises même partiellement à l'intérieur de la zone, à savoir les rues de la Fraternité, du Gaz et de l'Europe, ne seront pas renommées afin de ne pas perturber l'adressage des constructions existantes sur ces voies. De plus, la prolongation de la rue de la Fraternité ne sera pas non plus concernée par ce principe puisqu'il est envisagé de lui attribuer une appellation qui sera choisie en concertation avec Ville-la-Grand étant donné que celle-ci se poursuit sur son territoire.

Enfin, sur cette base, une consultation pourrait être lancée auprès de la population dans le courant de l'année afin de déterminer les personnalités féminines à mettre à l'honneur sur notre territoire. Les dénominations choisies seront ensuite officiellement attribuées par le Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le principe de dénommer les futurs espaces publics de la ZAC Etoile en l'honneur de personnalités féminines, exceptions faites des rues de la Fraternité, du Gaz et de l'Europe, ainsi que de la prolongation de la rue de la Fraternité ;
- de charger Monsieur le Maire de mettre en place une consultation de la population afin d'établir une liste des personnalités à mettre à l'honneur sur le territoire.

Pièce annexée :

- PJ1 – plan des espaces publics de la ZAC Etoile